

Vendredi 17 Décembre 2010

URVILLERS (02) L'antenne-relais ôtée par « précaution »

Un cancer de la moelle osseuse pour lui, un du sein pour elle. La maladie du couple Outrequin proviendrait d'une antenne-relais située à 100 m de leur domicile. En 2013, elle disparaîtra.

Des années qu'il patiente dans la douleur. Puis, une éclaircie : « *Il nous faudra attendre 2013 pour connaître l'issue heureuse de cette affaire... À condition d'être encore de ce monde.* »

Cette affaire, on pourrait la traduire par « antenne de radiotéléphonie ». À 100 mètres du domicile de Gérard Outrequin et de son épouse, à Urvillers (au sud de Saint-Quentin), un château d'eau. Depuis 1998, y est posée une antenne-relais pour téléphones mobiles.



Gérard Outrequin ici devant le château d'eau où se situe encore jusqu'en 2013 l'antenne relais de radiotéléphonie.

Trois décès, cinq personnes sous traitement dans un rayon de 200 m. Un décompte macabre tenu par l'ancien gendarme, également malade : en juillet 2009, son médecin lui diagnostiquait un cancer de la moelle osseuse. Deux ans auparavant, un cancer du sein touchait son épouse. Conséquence : tous deux suivent une chimiothérapie à domicile.

Le contrat avec SFR dénoncé

Oui, c'est cette antenne-relais la source de leurs terribles souffrances, a toujours pensé le couple. Oui, tous ces malades dans un périmètre restreint comprenant 35 habitations, c'est bien à cause des ondes émises, ont-ils toujours soupçonné. Et dire que lui, l'ancien lieutenant honoraire de gendarmerie, chevalier de l'ordre national du mérite, avait quitté Amiens en 1982 pour passer une retraite paisible dans un village tranquille.

Et que lit-il dans le dernier bulletin municipal ? « Les membres du conseil décident, à l'unanimité, de dénoncer le contrat passé avec SFR ». Autrement dit, au terme de l'échéance du contrat passé entre l'opérateur et la commune, plus d'antenne sur le château d'eau. Le terme « dénoncer » tel qu'écrit dans le compte-rendu du conseil municipal du 7 décembre, signifie que les élus refusent de reconduire tacitement, contrairement à ce qui était prévu, le contrat pour une période d'un an après l'échéance d'octobre 2013.

Où l'on en revient à ces mots de Gérard Outrequin, malade : « Il nous faudra attendre pour connaître l'issue heureuse de cette affaire. À condition d'être encore de ce monde. »

« Nous appliquons le principe de précaution, expose le maire de ce village de 600 habitants, Jean-Luc Potterie. Nous n'allons pas plus vite et ne cassons pas le contrat car nous nous serions lancés dans de longues et coûteuses procédures judiciaires ».

« L'antenne rapportait un peu moins de 2 000 euros par an à la commune, poursuit-il, ce ne sera pas une très grosse perte. » Lequel se garde bien de faire le lien de cause à effet entre l'antenne et les maladies. En 2003 et en mars 2010, des analyses ont conclu à une émission d'onde inférieure à 27 fois la norme. (ndlr : "[ANFR manquement au devoir de réserve : le cas Marc Dizerbo](#)"). À ce jour, les études sur la dangerosité des antennes n'ont jamais tranché dans un sens ou dans l'autre.

CYRIL RAINEAU